



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 2 mars 2017

31 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Daisy Brun - Roger Chenu - Nicolas Cougoule - Laurent Desbrini (arrivé au point 7) - Anthony Destaing - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Laurence Dupuy-Verbinnen - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gastoli De Lima - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Guy Romanet - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Claudine Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin.

5 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Evelÿne Arnaud (pouvoir à Anthony Destaing) - Bernadette Chamoussin (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Candice Gilg (pouvoir à Michel Genettaz) - Damien Meignan (pouvoir à Laurent Hureau) - Audrey Romao-Jacquier (pouvoir à Pascal Valentin).

5 conseillères étaient absentes, sans pouvoir :

Injoud Aÿeche - Véronique Barco - Aurély Maillet - Céline Pellicier - Sylvie Villars.

* * * * *

A 20 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Anthony Destaing est élu.

Mme le Maire propose le retrait de 2 points de l'ordre du jour : « *DUP parking du Villaret, commune déléguée de Montgirod* » et « *Programme 2017 des travaux sylvicoles à réaliser en forêt communale de Montgirod : demande de subvention auprès du Conseil régional* ». Cette modification est adoptée à l'unanimité des membres présents.

I - Administration générale :

Administration générale

1 - Camping de Villette : choix du délégataire

Solène Terrillon rappelle que le conseil municipal du 27/10/2016 a délibéré pour :

- approuver le projet de réhabilitation et développement du camping « La Glière » à Villette sous la forme de concession de service public
- décider le lancement d'une consultation pour une Concession de Service Public, selon le cahier des charges et le règlement de consultation présenté
- publier une annonce dans deux journaux locaux (Dauphiné Libéré le 9/11/2016 et La Tarentaise Hebdo le 10/11/2016).

Elle précise que 21 personnes ont demandé le cahier des charges et 10 ont effectué la visite du site (obligatoire) accompagnées du chargé de projets de la commune. 5 dossiers sous enveloppe cachetées ont été déposés en mairie à l'échéance ; aucun dossier n'est arrivé après le délai.

La commission DSP de la commune nouvelle s'est réunie 3 fois :

- le 6/12/2016 ouverture des plis et première évaluation : un candidat est éliminé et 4 sont convoqués pour entretien avec des questions envoyées
- le 16/12/2016 audition de 4 équipes : 2 se détachent et sont à nouveau convoqués
- le 22/12/2016 audition des 2 candidats les mieux placés et notation de l'ensemble :

L'analyse des offres s'est déroulée selon les critères suivants :

- références et qualification sur des opérations similaires : 20 % (notation sur 4)
- qualité du projet : 30 % (notation sur 6)
- solidité économique du projet et cohérence avec la durée : 50 % (notation sur 10)

Après examen des offres, Solène Terrillon explique que c'est l'offre de Mme Sylvie Maneint qu'il est donc proposée de retenir au vote du Conseil municipal de ce soir : elle a 10 années d'expériences en gestion de camping et son projet prévoit un déploiement sur une surface étendue du camping, ouvert toute l'année, avec de nouveaux hébergements (yourtes, roulottes, tentes lodge), un snack-bar-épicerie accessible à tout public et une piscine naturelle en deuxième année ; elle prévoit d'investir à terme 135 000 € pour un chiffre d'affaire annuel compris entre 72 et 83 000 €, et souhaite un contrat d'une durée de 15 ans.

Le loyer a été fixé dans le cahier des charges à une valeur symbolique de 150 € par an, puisque les investissements sont réalisés par le concessionnaire, sauf le merlon de protection et les acquisitions de terrains qui sont à la charge de la commune.

Solène Terrillon estime que ce projet est une vraie chance pour la dynamisation du village, avec une proposition d'agrandissement très intéressante.

Christian Milleret abonde dans ce sens et espère vraiment que ce camping va fonctionner à nouveau avec beaucoup de succès.

Corine Maironi-Gonthier souligne que 2 candidatures étaient vraiment très intéressantes mais que celle retenue est celle de la raison, à la vue de l'investissement qui va être réalisé par le délégataire. Elle note que cette ré-ouverture est un moment historique et rappelle que c'était un des engagements du mandat.

..Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le choix du projet de Sylvie Maneint, domiciliée à Plagne-Tarentaise, pour le développement et l'exploitation du camping municipal de « La Glière » à Villette, dans le cadre d'une concession de service public.

2 – Dépôt nouveau dossier FISAC par les Versants d'Aime

Lucien Spigarelli rappelle que la commune souhaite cette année engager la requalification de l'Avenue de Tarentaise, sous réserve des disponibilités budgétaires. Il précise que cette opération est menée de manière concertée au niveau intercommunal dans le cadre d'un programme FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), relatif à l'axe « aménagement des pôles commerciaux ».

Deux actions de ce programme concernent l'Avenue de Tarentaise :

- Action 5 : accompagnement à la modernisation, sécurisation et diversification des entreprises sur l'Avenue de Tarentaise à Aime

L'objectif est d'avoir une vision globale sur les actions et aménagements à mettre en œuvre sur cet axe commercial afin de le rendre le plus attractif possible : aménagement urbain, accessibilité, stationnement, diversité.

- Action 7 : travaux permettant la modernisation, sécurisation et diversification des entreprises sur l'Avenue de Tarentaise à Aime.

L'objectif est de requalifier, moderniser et diversifier les entreprises sur l'Avenue de Tarentaise en intervenant sur l'environnement et les aménagements urbains, sur la base de l'étude d'ingénierie réalisée en amont.

Sont prévus des travaux d'aménagement de surface permettant de donner une visibilité aux commerces et services, moderniser les linéaires et espaces commerciaux pour améliorer l'attractivité des activités de centre-ville : création d'espaces verts, de voies cyclables, de nouveaux stationnements, d'un nouvel éclairage public, d'une signalétique pour les commerces et artisans. Le total des travaux est estimé à 450 000 € HT dont 90 000 € sollicités auprès du FISAC et 360 000 € autofinancés par la commune d'Aime-la-Plagne.

Une animation commerciale est également prévue dans le cadre de ce FISAC, ainsi qu'un accompagnement des entreprises (aides, reprises...).

Lucien Spigarelli sollicite donc le Conseil Municipal pour l'autoriser à déposer, via la communauté de communes des versants d'Aime qui a validé ce dispositif, une demande de subvention FISAC la plus élevée possible pour ces opérations de modernisation, sécurisation et diversification des entreprises sur l'Avenue de Tarentaise à Aime, représentant un montant total de dépenses de 20 000 € HT pour l'action 5 ingénierie, et 450 000 € HT pour l'action 7 travaux. Il ajoute qu'une année d'instruction de dossier sera nécessaire et que ce dispositif s'étale sur 3 années.

Corine Maironi-Gonthier note que c'est un bon signal donné aux commerçants de la ville, même si beaucoup d'actions sont déjà menées pour ces derniers. Elle indique que le projet de requalification de l'avenue de Tarentaise (du rond-point de la gendarmerie au rond-point de l'Ormente) comprendrait des travaux de réseaux, de reprise des trottoirs qui sont très larges, de création d'une bande pour les vélos, d'une bande verte qui isolerait les piétons des voitures, de création de parking, ainsi que la signalétique et le mobilier urbain, l'éclairage...

Pascal Valentin fait remarquer l'aspect actuel de cette avenue, presque haussmannien, et qui coupe la ville en deux : c'est pourquoi il demande à ce que soit étudié la possibilité de végétaliser le centre de cette avenue. Corine Maironi-Gonthier entend ses remarques et précise que ces considérations seront prises en compte dans le travail visuel de cette avenue.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise à déposer, via la Communauté de Communes des Versants d'Aime, une demande de subvention FISAC la plus élevée possible pour

ces opérations de modernisation, sécurisation et diversification des entreprises sur l'Avenue de Tarentaise à Aime, représentant un montant total de dépenses de 20 000 € HT pour l'action 5 ingénierie, et 450 000 € HT pour l'action 7 travaux.

3 – Refuge de la Coire à Granier : tarifs saison été 2017

Christian Duc rappelle le contrat d'affermage du refuge de la Coire avec Madame Annie Sichez et présente les nouveaux tarifs pour la saison d'été 2017. Il précise qu'au refuge de la Coire il y a environ 20 couchages, et une quinzaine à l'annexe (dortoir) du Cormet. Il ajoute que le refuge a rapporté à la commune, pour l'année 2016, 16 000 €.

..Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les tarifs de nuitée, pour la saison d'été 2017 :

- . individuel : 15,56 €
- . groupe : 13,56 €
- . jeunes ≤ 10 ans et < à 18 ans : 15 €
- . enfant < à 10 ans : 12 €
- . annexe du Cormet : 11,56 €

4 – Noms de rue, à Granier

Christian Duc rappelle que le programme de numérotation de l'ensemble du territoire de la commune nouvelle se poursuit afin que chaque destination dispose d'une adresse adaptée pour la géolocalisation et pour la distribution du courrier par La Poste.

La commune envisage de réaliser la numérotation de l'ensemble de territoire de la commune déléguée de Granier en 2017, si le budget l'autorise, et dans cette perspective le conseil communal propose des noms de rues que la commission Cadre de Vie-Signalétique a validé.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, propose les changements de noms de rues suivants :

- GRANIER chef lieu

Place de la Mairie de Granier (en remplacement de Place de la Mairie)

Route du Carroz

Route du Cormet

Route de la Pallud

Route de Lauche (en remplacement de Chemin des Roches et Noyerai)

Chemin des Roches (en remplacement de Chemin de la Roche)

Passage des Caves

Passage Le Derochu

Chemin de Combe Barbanèse

Rue de Saint Gras

Rue de la Cudraz

Chemin de la Pige

Chemin de la Reisse

Chemin du Moulin

Chemin du Bathieu

Chemin de Crechety

Chemin d'Apraz

Chemin de la Fontaine

Chemin du Nant

Chemin du Plan

Chemin des Rosiers

Passage de la Grange

Passage de l'Ancolie

Chemin de l'église de Granier (en remplacement de Chemin de l'église)
- LA THUILE
Route Sainte Maxime (en remplacement de Route de la Fruitière)
Chemin de Chantemouche
Chemin du Liachet
Passage de l'Étroite (en remplacement de Chemin de l'Étroite)
Route du Nant Bruyant (en remplacement de Chemin du Nant Bruyant)
Chemin du Raclet
Chemin du Clusy
Passage des Cours
Passage La Cahot
Passage de l'Ariondaz
- GRANIER hameaux
Route de Bonvillard
La Roche
Les Chavonnes d'en Haut
Les Chavonnes d'en Bas
Route du Noyerai

Finances

5 - Approbation des comptes administratifs 2016 et comptes de gestion du budget général et des budgets annexes, affectation des résultats

Christian Duc donne lecture des différents comptes administratifs.

5. I Comptes administratifs 2016

Mme le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle le temps des délibérations.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du **budget principal de la commune d'Aime-la-Plagne** qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 616 810,30 € et un déficit d'investissement de 1 304 387,24 €.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du **budget assainissement-DSP Véolia** qui fait apparaître un déficit de 61 681,13 € à la section de fonctionnement et un excédent de 137 552,70 € pour la section d'investissement.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du **budget annexe du lotissement des Chaudannes II** qui présente un excédent de 44 543,81 € en section de fonctionnement et un équilibre de la section d'investissement à 0 €.

..Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du **lotissement Champ de la Tuerne** qui présente un équilibre à 0 € en section de fonctionnement et un déficit d'investissement de 9 114,80 €.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du **lotissement Pré Vieux de Montgirod** qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 172 390,25 € et un déficit d'investissement de 178 045,94 €.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 de la **zone commerciale des Iles** qui présente un excédent 12 572,35 € en section de fonctionnement et un excédent d'investissement de 513 400,79 €.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 de la **remontée mécanique de Granier** qui présente un excédent 4 516,30 € en section de fonctionnement et un équilibre à 0 € en section d'investissement.

Mme le Maire réintègre la salle du Conseil municipal.

Corine Maironi-Gonthier indique que, suite à loi NOTRe, la zone commerciale des Iles va être transférée à l'intercommunalité, c'est pourquoi ce budget doit être clôturé.

Concernant la ZA Excoffier, elle rappelle que la commune s'était engagée à acquérir tout le tènement, pour un montant de 150 000 €. Elle précise qu'aujourd'hui, la commune ne peut plus acquérir ce bâtiment, car la compétence « développement économique » a été transférée à l'intercommunalité en compétence obligatoire ; elle rappelle que cette zone ne peut accueillir que des activités tertiaires ou de l'artisanat « doux » (sans nuisances sonores). Mais elle ajoute que ce dossier ne sera porté par les Versants d'Aime que si, parallèlement, tous les lots de la zone de Plan Cruet sont vendus. Enfin, elle note que les études concernant les accès se poursuivent avec la DIR.

Lucien Spigarelli précise que, pour la zone de Plan Cruet, des compromis de vente ont d'ores et déjà été signés, et certains sont en cours de négociations.

5. 2 Comptes de gestion 2016

..Le Conseil municipal déclare, à l'unanimité des membres présents, que les comptes de gestion et balances du budget principal de la commune d'Aime-la-Plagne, du budget assainissement Aime-DSP Véolia, du budget du lotissement Les Chaudannes II, du budget du lotissement Champ de la Tuerne, du budget lotissement Prés Vieux à Montgirod, du budget de la zone commerciale des Iles, du budget de la remontée mécanique de Granier dressés, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

5. 3 Affectation du résultat du budget général

..Compte tenu de la clôture des budgets annexes lotissement des Chaudannes II et zone commerciale des Iles, il convient d'agrèger leurs résultats de clôture avec celui du budget principal d'Aime-la-Plagne. Après avoir constaté le résultat de clôture agrégé des 3 budgets qui présentent un excédent de fonctionnement de 3 673 926,47 € et un déficit d'investissement de 790 986,45 €, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget général de la commune d'Aime-la-Plagne à la section d'investissement du budget primitif 2017, soit 790 986,45 €.

6 – Avance de trésorerie au budget annexe du téléski de Granier

Christian Duc rappelle à l'assemblée que le budget de la Remontée mécanique de Granier possède un compte de trésorerie propre alimenté par la vente des forfaits.

Les conditions climatiques ne permettant qu'une courte exploitation pour la saison 2016/2017 il convient d'anticiper les problèmes de trésorerie qui pourraient intervenir et prévoir le paiement des charges à intervenir courant 2017.

Il est donc proposé que la commune procède au versement d'une avance de trésorerie non budgétaire du budget général vers le budget Remontée mécanique de 5 000 € à 0 %, sur le fondement de l'article R2221-70 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les fonds seront débloqués au fur et à mesure des besoins en trésorerie et les remboursements seront effectués dès lors que les recettes perçues sur les budgets régies le permettront.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la mise en place d'une avance de trésorerie non budgétaire du budget général vers le budget Remontées mécaniques et retient le montant de 5 000 €. Egalement, il confirme que l'avance est consentie au taux de 0 %, c'est-à-dire qu'elle ne donnera lieu à aucune facturation d'intérêts

II – Affaires foncières, urbanisme :

7 – Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Versants d’Aime

Arrivée de Laurent Desbrini.

Corine Maironi Gonthier rappelle que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014, dite loi ALUR, modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des collectivités territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération et à leurs compétences.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration du délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où *« au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité. Il en résulte que le transfert aux communautés de communes de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus »*.

Madame le Maire rappelle que dans la délibération du 28 septembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes, la COVA avait déjà signifié sa volonté de ne pas reprendre cette compétence, en accord avec les communes.

..Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, et vu les dispositions de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014, dite loi ALUR, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes des Versants d'Aime ou à toute autre collectivité.

Il demande au Conseil communautaire des Versants d'Aime de prendre acte de cette décision d'opposition.

8 – Approbation de la modification n°6 du PLU, commune déléguée d’Aime, secteur de Prajourdan

Michel Genettaz rappelle que le PLU en cours de révision a été arrêté par délibération du 28 juillet 2016 et que les personnes publiques associées consultées ont émis des réserves et remarques sur le dossier.

Il indique que pour prendre en compte les observations et remarques de ces personnes publiques associées, les pièces du dossier de PLU ont fait l'objet de modifications. Ce PLU modifié a été à nouveau arrêté le 15 décembre 2016.

Aussi, afin de prendre en compte le projet de restaurant d'altitude de Prajourdan, il a été décidé de procéder à la modification n° 6 du PLU actuellement en vigueur, par délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2016. Ce projet consiste à créer une zone Nr de type STECAL avec un règlement adapté pour permettre la réalisation de cette opération. Il précise que ce projet a fait l'objet d'une autorisation UTN (Unité Touristique Nouvelle) par arrêté préfectoral en date du 29 septembre 2016.

Le dossier de modification n° 6 présentant notamment le projet ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations ont été mis à disposition du public en Mairie d'Aime du 2 janvier 2017 au 03 février 2017 inclus.

Deux observations ont été formulées par le public sur le registre mis à sa disposition : l'une indiquant que ce projet de restaurant d'altitude va améliorer l'attractivité de la station de

Montalbert et l'autre précisant qu'il y a lieu de compléter le règlement du PLU en prévoyant les logements de fonction liés à l'activité du restaurant d'altitude, ainsi que les locaux techniques pour l'ESF.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable en date du 27 février 2017 sous réserve de :

- la création d'une sous-section de la zone Nr afin d'autoriser la construction de logements de fonction lié à l'activité du restaurant d'altitude ;
- la modification du règlement de la zone Nr en le complétant pour permettre la création de locaux techniques qui sont intégrés au projet et nécessaire à l'activité de l'école de ski.

Corine Maironi-Gonthier ajoute que cette modification du PLU va permettre l'approbation du permis de construire du restaurant d'altitude, avec un démarrage des travaux au printemps 2017, pour une ouverture à Noël 2017.

..Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la modification n° 6 du PLU telle qu'elle a été mise à la disposition du public, en prenant en compte les réserves émises par commissaire enquêteur, conformément à l'article L 153-43, à savoir la modification du règlement de la zone pour permettre la réalisation de logement de fonction et de locaux techniques pour l'ESF.

9 – DUP parking du Villaret, commune déléguée de Montgirod

..Point retiré de l'ordre du jour.

10 – Autorisation de survol de domaine public à Tessens, demande de M. Adrien Lebois

Roger Chenu informe le Conseil municipal qu'une déclaration préalable a été déposée par M. Adrien Lebois pour la construction d'un balcon et la création d'ouvertures sur son bâtiment cadastré section R n° 1048 à Tessens. Il indique que le balcon, en façade ouest, survolera le domaine public (chemin rural).

..Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la convention à intervenir avec M. Adrien Lebois pour le survol de domaine public d'un balcon en façade Ouest.

11 – Vente du lot n° 14 du lotissement de Tessens à M. Benoît Chenu et Mme Anne-Lise Carroz

Roger Chenu expose au Conseil municipal que M. Benoît Chenu et Mlle Anne-Lise Carroz ont sollicité l'acquisition du lot n° 14 dans le lotissement d'habitation de Tessens afin d'y établir leur résidence principale. Il ajoute qu'il n'y a désormais plus de lot à vendre dans le lotissement Champ de la Tuerne à Tessens.

Isabelle Gostoli De Lima et Roger Chenu ne participent pas au vote et quittent la salle le temps des délibérations.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la vente à M. Benoît Chenu et Mlle Anne-Lise Carroz du lot n° 14 du lotissement d'habitation de Tessens, d'une superficie de 371 m², au prix de 41 000 €.

12 – Vente terrain ex-domaine public à M. Claude Clément Chenu à Tessens

Roger Chenu rappelle au Conseil municipal la délibération du 04 mars 2014 constatant le déclassement d'une partie du chemin jouxtant les parcelles cadastrées section R n° 33, 938 et 1073. M. Claude Clément Chenu, propriétaire de la parcelle R n° 938, a sollicité la Commune pour acquérir la partie de chemin jouxtant sa parcelle et représentant une surface approximative de 17 m².

Roger Chenu précise que le propriétaire de la parcelle R n° 938 consent une servitude de passage piéton au bénéfice du propriétaire de la parcelle R n° 1073, sur une largeur de 1,10 m.

..Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la vente à M. Claude Clément Chenu d'une partie du chemin communal d'une superficie d'environ 17 m², au prix total de 510,00 €, sachant qu'une servitude va grever une partie de cette parcelle.

13 – Echange de parcelles avec M. Michel Pelloux, à Longefoy

Xavier Urbain rappelle au Conseil municipal l'accord intervenu avec M. Louis Pelloux et la Commune pour la régularisation de l'empiètement sur une parcelle privée, du chemin du Calvaire à Longefoy. L'acte notarié correspondant n'avait pas pu faire l'objet d'une publication à la Conservation des Hypothèques dans la mesure où la Commune n'était pas propriétaire de ce chemin.

Entre temps, la Commune s'est rendu propriétaire des biens de l'Association Foncière des Propriétaires remembrés de la Commune de Longefoy dont la parcelle concernée par l'échange. Compte tenu du décès de M. Louis Pelloux et de la régularisation de sa succession, il convient de procéder à la signature de cet acte avec M. Michel Pelloux désormais propriétaire de la parcelle cadastrée section YN n° 888.

Il est donc convenu que M. Michel Pelloux cède à la Commune d'Aime la parcelle cadastrée section YN n° 888 d'une superficie de 8 m². En contrepartie, la Commune cède à M. Michel Pelloux la parcelle cadastrée section YN n° 889 d'une superficie de 18 m².

Xavier Urbain précise que cet échange est réalisé sans soulte ni retour.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'échange à intervenir entre la Commune d'Aime et M. Michel Pelloux, soit la cession au profit de M. Michel Pelloux de la parcelle YN n° 889 lieudit "l'Adray", d'une superficie de 18 m² en échange de l'acquisition par la Commune de la parcelle YN n° 888 lieudit "l'Adray" d'une superficie de 8 m².

14 – Commune déléguée de Granier : promesse de bail emphytéotique hameau de Bonvillard, avec Timothé Pellicier et Marion Calonne

Christian Duc rappelle la délibération du conseil municipal du 26/01/2017 concernant l'installation de 2 jeunes agriculteurs, Timothé Pellicier et Manon Calonne, au hameau de Bonvillard afin d'y exploiter un élevage de brebis laitière avec fabrication de fromages.

A cet effet, il rappelle qu'il était convenu de mettre à leur disposition les anciens bâtiments de la colonie de vacances ANOVEM, aujourd'hui propriété communale, via un bail emphytéotique, les investissements étant à charge du preneur du bail.

Il expose que le bail proposé concerne le tènement immobilier, partiellement bâti, figurant sur les parcelles cadastrées C 165 pour une superficie de 17a45ca et C 172 pour une superficie de 24a70ca à Bonvillard.

La durée du bail proposé eu égard aux investissements à réaliser par le preneur, est de 50 ans pour un loyer de 4.000 €, de la sixième année incluse, jusqu'à la fin du bail.

Le preneur réalisera les travaux suivants :

- Bâtiment du bas : à l'installation : réhabilitation du rez-de-chaussée pour création de la fromagerie et de la cave ; à court terme objectif de réaménagement du 1er étage pour création d'un appartement ; à moyen terme objectif de création d'un gîte à la ferme.
- Bâtiment du milieu : à l'installation : réaménagement en stockage matériel à l'étage et au rez-de-chaussée, logement des béliers et des agneaux ; à moyen terme: démolition et reconstruction bergerie en dur avec élevage, stockage et magasin.

- Bâtiment du haut : à l'installation : stockage de fourrage ; à moyen terme démolition du bâtiment afin de reconstruire une bergerie en dur avec élevage, stockage et magasin.
- Tunnel : à l'installation logement des brebis, de la salle de traite et d'une partie du stockage fourrage ; à moyen terme : objectif de démontage du tunnel et "ré en herbage" de la plate-forme.

Enfin, il leur est accordé à l'issue du bail, un droit préférentiel d'acquisition au prix fixé dans le présent bail de 100 000 €.

Corine Maironi-Gonthier se réjouit de l'installation de jeunes agriculteurs sur la commune.

En aparté, elle félicite la cave coopérative d'Aime pour l'obtention d'une médaille d'or pour son beaufort, au Salon de l'Agriculture de Paris.

André Pellicier ne participe pas au vote et quitte la salle le temps des délibérations.

..Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la promesse de bail emphytéotique à passer avec Timothé Pellicier et Manon Calonne pour le GAEC "La Bergerie de Bonvillard", à Granier.

III – Travaux, affaires forestières :

15 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), année 2017

Michel Genettaz rappelle au Conseil municipal que le Gouvernement a validé le lancement d'appel à projets pour la DETR 2017.

Il présente au Conseil municipal le projet d'amélioration de la lisibilité des commerces, parkings et passages piétons de l'Avenue de Tarentaise en valorisant par l'éclairage public l'accès aux commerces, parkings et cheminements piétons et en offrant une vision plus fluide de la traversée du centre-bourg par la suppression des lignes aériennes. Il indique que le montant des travaux est estimé à 326 482 € HT.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le projet d'amélioration de la lisibilité des commerces, parkings et passages piétons de l'Avenue de Tarentaise, d'approuver le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 326 482,00 € HT et d'approuver le plan de financement faisant apparaître des participations financières de l'Etat.

Egalement, il demande à la préfecture, dans le cadre de la DETR 2017, la subvention de 94 700 € pour la réalisation de cette opération.

16 – Adhésion au groupement de commandes départemental du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) pour l'achat d'électricité

Michel genettaz informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie "SDES" souhaite poursuivre le groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et ouvrir la consultation aux tarifs dits "bleus". Il précise que la Commune doit confirmer sa volonté de rester membre du groupement et de choisir d'intégrer ou pas les tarifs dits "bleus".

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de l'adhésion de la Commune de Aime-la-Plagne au groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité dont le SDES 73 assurera le rôle de coordonnateur. Il approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes.

Il autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

Il autorise Madame le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Il décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de Commune de Aime-la-Plagne est fixée et révisée conformément à l'article 7 de la convention constitutive du groupement.

Il donne mandat au Président du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie pour signer et notifier les marchés conclus dont Commune de Aime-la-Plagne sera partie prenante.

Il donne mandat au coordonnateur afin qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison. Enfin, il décide que l'ensemble des points de livraison en électricité seront intégrés aux futures consultations lancées par le SDES, y compris ceux dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA.

17 – Enfouissement des réseaux aériens et remplacement de l'éclairage public de l'Avenue de Tarentaise : demande de subvention au titre du SDES

Michel Genettaz présente au Conseil municipal le projet de réaménagement de l'avenue de Tarentaise qui consiste à enfouir les réseaux, créer des stationnements, assurer le cheminement des piétons et enfin modifier l'éclairage public. Une partie de ces travaux concernent le réseau électrique basse tension (BT) et HTA de distribution publique concédé à Enedis situé Avenue de Tarentaise à Aime, incluant les travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique pour un montant de 326 482,00 € HT.

Il rappelle au Conseil municipal que la compétence électricité a été transférée au Syndicat Départemental d'Energie de Savoie (SDES) lors de l'adhésion de la commune. Ce transfert de compétence comprend également le transfert de la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernant le réseau concédé à ERDF, conformément à la loi Chevènement relative à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999. La mise en conformité des statuts du SDES a été actée par la délibération du Comité syndical en date du 20 septembre 2011 et validé par Arrêté Préfectoral du 6 février 2012.

La commune peut solliciter le SDES pour une aide financière concernant les travaux d'amélioration esthétique des ouvrages concédés à Enedis en présentant un dossier au Syndicat accompagné d'une délibération du Conseil municipal de demande de participation.

Afin que la Commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé à ERDF, celle-ci doit contractualiser une Convention de Co-maîtrise d'ouvrage sur l'opération concernée avec le SDES avant la signature du marché public et le début des travaux.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le projet d'amélioration de la lisibilité des commerces, parkings et passages piétons de l'Avenue de Tarentaise, d'approuver le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 326 482,00 € HT, d'approuver le plan de financement faisant apparaître des participations financières de l'Etat.

Et il demande à la préfecture dans le cadre de la DETR 2017 la subvention de 94 700 € pour la réalisation de cette opération.

18 – Demande de subvention à la Préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local : appel à projets 2017

Michel Genettaz rappelle au Conseil municipal que le Gouvernement a créé un fonds de soutien à l'investissement public local afin de relancer l'investissement public local.

Il informe le Conseil Municipal que le projet de mise aux normes et de sécurisation de la salle des fêtes de Longefoy, prévu pour l'année 2017, pourrait bénéficier des aides de l'état au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local. Il indique que le montant des travaux est estimé à 58 090 € HT.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de mise aux normes et de sécurisation de la salle des fêtes de Longefoy. Il approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 58 090 € HT et approuve le plan de financement faisant apparaître les participations financières. Enfin, il demande à la Préfecture, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement Public Local, la subvention souhaitée pour la réalisation de cette opération.

19 – Programme 2017 des travaux sylvicoles à réaliser en Forêt communale de Montgirod : demande de subvention auprès du Conseil régional

..Point retiré de l'ordre du jour.

20 – Programme 2017 des travaux sylvicoles à réaliser en Forêt communale de Granier : demande de subvention auprès du Conseil régional

Christian Duc fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale de Granier proposés par les services de l'ONF pour l'année 2017. La nature des travaux est la suivante : nettoyage et dépressage de semis naturels, et le montant estimatif des travaux est de 8 716.00 € HT. Il fait connaître au Conseil municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale de Granier :

⇒ Dépenses non subventionnables : néant (nature et montant total)

⇒ Dépenses subventionnables : 8 716.00 € H.T (nature et montant total)

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 2 614.80 € H.T

* Montant total des subventions : 2 614.80 € H.T

* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 6 101.20 € H.T

⇒ La somme totale à la charge de la commune s'élève à : 6 101.20 € H.T. (autofinancement + travaux non subventionnables).

..Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le plan de financement présenté, dans l'attente des crédits alloués à ces travaux lors du vote du BP 2017 pour les travaux en forêt communale de Granier.

Il sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables, et demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

IV – Informations au Conseil municipal :

21 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

✓ Pour des services

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

. Contrat de services Mensura, année 2017 – Géomensura SAS – 510,00 €

. Entretien des sentiers – Société Alpes Paysage – 19 979,40 €

22 – Informations diverses concernant les Versants d'Aime, le SIGP, La Plagne Tourisme...

..Le Conseil municipal prend note des informations relatives aux syndicats et organismes de regroupement.

La séance du Conseil municipal est levée.